



## ARRETE 2023-152

### Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature – 7<sup>e</sup> adjoint délégué aux Travaux et à la Voirie

Le Maire de Brindas,

**VU** l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

**VU** la délibération D2020-55 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, un certain nombre de ses compétences ;

**VU** le procès-verbal du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 fixant à 8 membres le nombre des adjoints au Maire de Brindas

**VU** le courrier de démission de M. Pierre MARTIN, 4<sup>e</sup> adjoint délégué aux Travaux, Voirie et à la Sécurité, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022

**VU** le courrier du préfet du Rhône du 10 octobre 2022 acceptant la démission de Pierre MARTIN

**VU** l'élection de M. Bertrand DUPRÉ, lors du conseil municipal du 24 octobre 2022, à la fonction du 8<sup>e</sup> adjoint au maire délégué aux Travaux et à la Voirie

**VU** la démission de M. Gérard BICHONNIER, 7<sup>e</sup> adjoint délégué à l'Animation communale et à la Vie économique, en date du 31 août 2023,

**VU** le courrier du préfet du Rhône du 11 septembre 2023 acceptant la démission de M. Gérard BICHONNIER

**VU** la délibération D.2023-49 du 25 septembre 2023 fixant le nombre d'adjoints au maire de Brindas à 7.

**CONSIDÉRANT** que, suite à cette délibération, il convient de procéder au changement de l'ordre numérique de M. Bertrand DUPRÉ qui prend la place de 7<sup>e</sup> adjoint au maire de Brindas.

### ARRETE

**ARTICLE UN** : À compter du 25 septembre 2023, Monsieur Bertrand DUPRÉ, occupera la place de 7<sup>e</sup> adjoint au maire délégué aux Travaux et à la Voirie. Il est placé sous la responsabilité et la surveillance de M. Frédéric JEAN, maire de Brindas.

Il assumera notamment les fonctions suivantes :

- Préparation et suivi des commissions et des groupes de travail liés à sa délégation,
- Préparation et suivi de tout dossier concernant les Travaux,
- Préparation et suivi de tout dossier relevant des Aménagements de voirie et des Espaces Verts,
- Élaboration de la politique de travaux, et d'aménagement de voirie de la Commune,
- Interlocuteur des partenaires institutionnels dans le domaine de sa délégation,
- Représentation de la commune aux sein des instances, communales et extérieures, liées aux Travaux et à la Voirie.



#### Mairie de Brindas

18 Place de Verdun, 69126 Brindas  
Tél. 04 78 16 02 00  
accueil@brindas.fr  
[www.brindas.fr](http://www.brindas.fr)

#### Horaires :

lundi 9h-12h, 14h-17h  
Mardi 14h-18h  
Mercredi 9h-12h, 14h-17h

Jeudi 8h15-12h  
Vendredi 9h-12h, 14h-17h  
Samedi 9h-12h (accueil et état-civil)



**ARTICLE DEUX :** M. Bertrand DUPRÉ, 7<sup>e</sup> adjoint, reçoit délégation pour la signature et pour tous documents et courrier relevant de sa délégation, notamment :

- Les courriers aux riverains, et aux partenaires associatifs et institutionnels de la Commune relatifs au domaine des travaux et de la voirie,
- Les conventions liées à la mise en place d'actions dans le domaine des travaux et de la voirie
- Les arrêtés réglementaires dans le domaine de la voirie,
- Les convocations et comptes rendus des commissions, réunions et groupe de travail liés à cette délégation.

**ARTICLE TROIS :** L'intéressé est informé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE CINQ :** Le Maire, la Directrice Générale des Services, le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Département du Rhône ;
- Transmis à Monsieur le comptable municipal ;
- Notifié à l'intéressé.

- Notifié le ...06/10/2023...
- Affiché le 10/10/2023.....
- Signature de M. Bertrand DUPRÉ

Fait à Brindas,  
le 29 septembre 2023,

Le Maire, Frédéric JEAN  
Signature :

